

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 87 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 9 Absent(s) : 3</i>
---	--	---

Date de convocation : 17 novembre 2020

Vote(s) pour : 92

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 23 novembre 2020,

Sous la présidence de Monsieur François GROS DIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2020-11-23-CC-9 :

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gravelotte : approbation.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSE

Le Conseil,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier son article L.5217-2,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-1 et suivants et R.153-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale : exercice de la compétence et achèvement des procédures communales par Metz Métropole au 1er janvier 2018",

VU le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) approuvé en date du 20 novembre 2014 par le Comité Syndical du SCoTAM,

VU la révision du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Metz Métropole approuvée le 17 février 2020,

VU la révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU) approuvé le 17 février 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal de Gravelotte en date du 23 juin 2017 prescrivant l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme,

VU le débat sur les Orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal le 15 novembre 2018 et au sein du Conseil Métropolitain le 17 décembre 2018,

VU les délibérations du Conseil Métropolitain en date du 30 septembre 2019 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU,

VU l'arrêté métropolitain PT n°13/2020 de mise à l'enquête publique du projet de Plan Local d'Urbanisme en date du 19 juin 2020,

VU les avis des Personnes Publiques Associées (PPA),

VU l'avis favorable de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 13 novembre 2019,

VU l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) en date du 9 janvier 2020,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 juillet 2020 au 15 août 2020,

VU le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur remis à Metz Métropole le 14 septembre 2020, ci-annexés,

VU les réponses circonstanciées apportées par Metz Métropole à l'ensemble des avis des PPA, des observations du public et des questions du commissaire enquêteur, ci annexées,

VU le document de synthèse annexé à la présente, exposant et justifiant les ajustements apportés au PLU arrêté suite à l'enquête publique,

VU le projet de Plan Local d'Urbanisme ci-annexé qui comprend :

- un rapport de présentation,
- un Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation,
- les règlements écrit et graphique,
- les annexes,

CONSIDERANT que la réserve formulée par le commissaire enquêteur sur l'emplacement réservé n°2 demandant que celui-ci "soit supprimé ou revu en réduisant uniquement son emprise sur les parcelles n°50 et n°10 (c'est-à-dire le chemin privé allant de la rue du château d'eau desservant les espaces agricoles et forestiers vers l'est). Il s'agira ensuite de déterminer le meilleur itinéraire à donner à cette liaison selon la topographie, les coûts et les négociations avec le SIEGVO et les propriétaires privés" ne sera pas levée comme c'est expliqué dans le document de synthèse annexé à la présente, exposant et justifiant les ajustements apportés au PLU arrêté suite à l'enquête publique,

CONSIDERANT qu'en application des articles L.153-8 et L.153-9 du Code de l'Urbanisme, Metz Métropole est habilitée à partir du 1er janvier 2018 à poursuivre les procédures communales engagées avant le transfert de ladite compétence,

CONSIDERANT les modifications apportées au dossier de PLU arrêté pour tenir compte des avis des personnes publiques consultées sur le projet et des observations du public,

CONSIDERANT le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur joints en annexe, qui émet un avis favorable assorti d'une réserve,

CONSIDERANT ainsi que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil Métropolitain est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-21 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de Gravelotte d'être dotée d'un Plan Local d'Urbanisme,

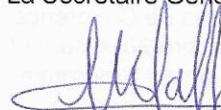
CONSIDERANT que ledit projet a fait l'objet d'une validation par la commune de Gravelotte,

DECIDE d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Gravelotte,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce, conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme
Metz, le 24 novembre 2020
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT


NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11	Point 12	Point 13
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour	Pour	Pour	Pour									
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour	Pour	Pour	Pour									
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour	Pour	Pour	Pour									
BAUCHEZ	Jean	Moulin-s-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
BAUDOÜIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour	Pour	Pour	Pour									
BAUDRIN	Pierre	Vernéville		Pour	Pour	Pour	Pour									
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour	Pour	Pour	Pour									
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
BOHR	Timothée	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
BORI	Danielle	Metz		Pour	Pour	Contre	Contre									
BOUVET	Xavier	Metz		Pour	Pour	Contre	Contre									
BROCART	Manuel	Longeville-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
BURHAN	Ferit	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour	Pour	Pour	Pour									
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour	Pour	Pour	Pour									
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée - Pouvoir à Mme NICOLAS	Pour	Pour	Pour	Pour									
COMBELLÉS	Jean	Vaux		Pour	Pour	Pour	Pour									
DAP	Laurent	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour									
DEFAX	Daniel	Plappeville	EXCUSE	Excusé	Excusé	Excusé	Excusé									
DIJEDONNE	Vincent	Vany		Pour	Pour	Pour	Pour									

Pas de vote

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4	Point 5	Point 6	Point 7	Point 8	Point 9	Point 10	Point 11	Point 12	Point 13
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
STAUDT	Bernard	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
STEMART	Anne	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
TAFFNER	Blaise	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
TAHRI	Bouabdellah	Metz	Excusé - Pouvoir à Mme STEMART	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
THIL	Patrick	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre						
TORLTING	Michel	Gravelotte	Excusé point 1	Excusé	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
TRAN	Doan	Metz	Présente point 1 - Excusée et pouvoir à Mme AGAMENNONE à coté point 2	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
VALENTIN	Claude	Nouilly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
VERRONNEAU	Marina	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Contre	Contre						
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
VICK	Julien	Metz		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour							
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	
WEBERT	Marilyne	Pouilly		Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	Abstention	Pour	Pour	Pour	Pour	Pour	

Résumé de l'acte

057-200039865-20201123-2020-11-DC9-DE

Numéro de l'acte : 2020-11-DC9
Date de décision : lundi 23 novembre 2020
Nature de l'acte : DE
Objet : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Gravelotte : approbation
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/11/2020
Numéro AR : 057-200039865-20201123-2020-11-DC9-DE
Document principal : 99_DE-9.pdf

Pièces jointes :

99_DE-9 - PLU GRAVELOTTE-ANNEXE 1.pdf
99_DE-9 - PLU GRAVELOTTE-ANNEXE 2.pdf
99_DE-LISTE ELUS votes.pdf

Historique :

25/11/20 18:12	En cours de création	
25/11/20 18:13	En préparation	Catherine DELLES
26/11/20 14:26	Reçu	Catherine DELLES
26/11/20 14:27	En cours de transmission	
26/11/20 14:29	Transmis en Préfecture	
26/11/20 14:32	Accusé de réception reçu	